

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIÈRE REUNION DU 27 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (14) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Philippe CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAU – Martine RABILLER – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient absents excusés (2) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et juridiques

Délibération N°DEL20250327_01

Rapports d'activité 2024

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que l'article R314-50 du Code de l'action sociale et des familles stipule que « *Un rapport d'activité, établi par une personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service, est joint au compte administratif et décrit, pour l'exercice auquel se rapporte ce compte, l'activité et le fonctionnement de l'établissement ou du service* ».

Madame la Vice-présidente présente donc les rapports établis en application de ces dispositions.

Vu l'article R314-50 du Code de l'action sociale et des familles ;
Considérant le rapport d'activité annuel 2024 de l'EHPAD Multisite annexé à la présente délibération ;
Considérant le rapport d'activité annuel 2024 de l'EHPAA Multisite annexé à la présente délibération ;
Considérant le rapport d'activité annuel 2024 de la Résidence autonomie annexé à la présente délibération ;
Considérant le rapport d'activité annuel 2024 du Service de Soins Infirmiers A Domicile annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Prend acte des rapports d'activité annuels 2024 EHPAD Multisite, EHPAA Multisite, Résidence autonomie et Service de Soins Infirmiers A Domicile tels qu'ils sont présentés en annexe

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée



CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 27 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Étaient présents (14) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BRÉGEON – Philippe CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Martine RABILLER – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient absents excusés (2) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et juridiques

Délibération N°DEL20250327_02

Comptes de gestion 2024

Madame la Vice-présidente présente au Conseil d'administration les comptes de gestion 2024, dressés par Madame le Trésorier :

- Budget principal du CIAS ;
- Budget annexe EHPAD Multisite ;
- Budget annexe Résidence Autonomie Oxalis ;
- Budget annexe SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) ;
- Budget annexe EHPAA Multisite.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Déclare que les comptes de gestion dressés par le comptable, pour l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes du CIAS Montaigu-Rocheservière visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine

Chereau

Date de signature : 07/04/2025

Qualité : Président du CIAS Terres

de Montaigu



Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIÈRE REUNION DU 27 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Étaient présents (13) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Philippe CHAMPAIN – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Martine RABILLER – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Martine Rabiller

Étaient absents excusés (2) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et juridiques

Délibération N°DEL20250327_03

Comptes administratifs et Etats Réalisés des Recettes et Dépenses 2024

Madame la Vice-présidente invite le Conseil d'administration à approuver les comptes administratifs, états réalisés des recettes et des dépenses 2024 et à se prononcer sur l'affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025.

Budget principal

Détermination du résultat 2024

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	4 933 249,34 €	182 632,55 €	5 115 881,89 €
Mandats émis	5 870 797,20 €	94 146,76 €	5 964 943,96 €
Solde de l'exercice	-937 547,86 €	88 485,79 €	-849 062,07 €
Résultats antérieurs	-790 293,32 €	-69 409,11 €	-859 702,43 €
Résultats cumulés	-1 727 841,18 €	19 076,68 €	-1 708 764,50 €

Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2025

Affectation du résultat de fonctionnement 2024		
002	Report en fonctionnement	- 1 727 841,18 €

Budget annexe EHPAD Multisite

Détermination du résultat 2024

	Hébergement	Dépendance	Soin	TOTAL
Total des titres émis en 2024	7 718 232,69 €	2 152 903,63 €	4 996 273,43 €	14 867 409,75 €
Total des mandats émis en 2024	7 335 105,74 €	2 390 670,09 €	4 935 616,26 €	14 661 392,09 €
Résultat de l'exercice 2024	383 126,95 €	-237 766,46 €	60 657,17 €	206 017,66 €
Solde compte 110 au CDG 2024		634 416,48 €		634 416,48 €
Solde compte 119 au CDG 2024	-244 921,08 €	-265 713,30 €		-510 634,38 €
Résultat au 31/12/2024 à affecter	138 205,87 €	191 593,89 €		329 799,76 €



Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2025

L'affectation du <u>résultat</u> est la suivante :	Hébergement	Dépendance - Soins	Total général
RESERVES DE COMPENSATION DE DEFICIT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves d'investissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Apurement du report à nouveau déficitaire (compte 119)	244 921,08 €	265 713,30 €	510 634,38 €
Affectation du solde en report à nouveau excédentaire sur l'année 2025 (compte 110)	138 205,87 €	191 593,89 €	329 799,76 €
TOTAL AFFECTE	138 205,87 €	191 593,89 €	329 799,76 €

Budget annexe 43153 Résidence Autonomie Oxalis

Détermination du résultat 2024

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	624 632,14 €	8 808,15 €	633 440,29 €
Mandats émis	615 398,06 €	2 400,00 €	617 798,06 €
Solde de l'exercice	9 234,08 €	6 408,15 €	15 642,23 €
Résultats antérieurs	-218 746,12 €	-24 270,20 €	-243 016,32 €
Résultats cumulés	-209 512,04 €	-17 862,05 €	-227 374,09 €

Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2025

Affectation du résultat de fonctionnement 2024		
119	Report à nouveau déficitaire	209 512,04 €

Budget annexe 43156 SSIAD (services de soins infirmiers à domicile)

Détermination du résultat 2024

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	589 538,53 €	0,00 €	589 538,53 €
Mandats émis	521 506,34 €	0,00 €	521 506,34 €
Solde de l'exercice	68 032,19 €	0,00 €	68 032,19 €
Résultats antérieurs	-53 488,33 €	1 279,18 €	-52 209,15 €
Résultats cumulés	14 543,86 €	1 279,18 €	15 823,04 €

Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2025

Affectation du résultat de fonctionnement 2024		
119	Apurement report à nouveau déficitaire	53 488,34 €
110	Affectation du solde en report à nouveau excédentaire	14 543,86 €

Budget annexe EHPAA Multisite

Détermination du résultat 2024

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	1 303 933,41 €	21 681,99 €	1 325 615,40 €
Mandats émis	1 508 158,97 €	3 300,00 €	1 511 458,97 €
Solde de l'exercice	-204 225,56 €	18 381,99 €	-185 843,57 €
Report à nouveau excédentaire	276 279,05 €	121 147,35 €	397 426,40 €
Report à nouveau déficitaire	-46 604,52 €		-46 604,52 €
Résultats cumulés	25 448,97 €	139 529,34 €	164 978,31 €

Affectation du résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2025

Affectation du résultat de fonctionnement 2024		
119	Apurement du report à nouveau déficitaire ancien budget 43158	46 604,52 €
110	Affectation du solde en Report à nouveau excédentaire	25 448,97 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le - 7 AVR. 2025

ID : 085-200073922-20250327-DEL20250327_03-DE



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2311-5 et L5211-1 ;
Vu l'instruction M14 du 1^{er} août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998 ;
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 314-5 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 49, 54 et 55 ;
Vu l'arrêté du 10 novembre 2008 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux ;
Vu l'arrêté du 15 décembre 2022 relatif au plan comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;
Considérant le rapport de présentation des comptes administratifs 2024 annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Arrête les résultats définitifs et approuve les comptes administratifs et états réalisés des recettes et des dépenses 2024 du budget principal et des quatre budgets annexes,
- Affecte les résultats de fonctionnement 2024 sur l'exercice 2025 comme présenté ci-dessus.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Étaient présents (13) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BRÉGEON – Philippe CHAMPAIN – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Martine RABILLER – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Martine Rabiller

Étaient absents excusés (2) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et juridiques

Délibération N°DEL20250327_04

Budget supplémentaire 2025

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que le budget supplémentaire a pour but de reprendre le résultat et les restes à réaliser du dernier compte administratif voté et ajuster, le cas échéant, les crédits ouverts au titre de l'exercice en cours, selon les nouvelles recettes notifiées et les besoins non connus au budget primitif.

Après l'approbation des comptes administratifs et de l'affectation des résultats, il est proposé de voter le budget supplémentaire 2025 du budget principal, dans les conditions ci-dessous exposées.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget supplémentaire s'équilibre à 1 823 076,68 € en dépenses et en recettes, dont 1 738 000 € en fonctionnement et 85 076,68 € en investissement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- La reprise du déficit de fonctionnement 2024 pour 1 727 841,18 € ;
- La reprise des restes à réaliser constatés fin 2024 pour 4 800,00 € en dépenses ;
- Des intérêts d'emprunt en lien avec la nouvelle souscription pour 5 000,00 € ;
- Des charges de gestion courante pour 358,82 € permettant d'équilibrer la section ;
- Des recettes de refacturation vers les budgets annexes pour 1 738 000 €.

Les principaux mouvements d'investissement concernent :

- La reprise de l'excédent d'investissement 2024 pour 19 076,68 € ;
- La reprise des restes à réaliser constatés fin 2024 pour 12 656,40 € en dépenses ;
- Des dépenses d'acquisition de matériel de restauration complémentaire pour 72 420,28 € ;
- Un emprunt d'équilibre pour 66 000 €.

La vision par chapitre est la suivante

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 738 000,00 €	1 738 000,00 €
Restes à réaliser	4 800,00 €	
Budget supplémentaire	1 733 200,00 €	1 738 000,00 €
002 Reprise du résultat	1 727 841,18 €	
65 Autres charges de gestion courante	358,82 €	
66 Charges financières	5 000,00 €	
70 Produits des services		1 738 000,00 €
INVESTISSEMENT	85 076,68 €	85 076,68 €
Restes à réaliser	12 656,40 €	
Budget supplémentaire	72 420,28 €	85 076,68 €
001 Reprise du résultat		19 076,68 €
21 Immobilisations corporelles	72 420,28 €	
16 Emprunts et assimilés		66 000,00 €
Total général	1 823 076,68 €	1 823 076,68 €

Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS n°DEL20241202_09 en date du 05 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS n°DEL20250327_03 en date du 27 mars 2025 approuvant les comptes administratifs et états réalisés des recettes et dépenses 2024 ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
 Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

- Approuve le budget supplémentaire du budget 43150 Budget principal.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 27 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Étaient présents (13) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Philippe CHAMPAIN – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Martine RABILLER – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Martine Rabiller

Étaient absents excusés (2) : Antoine CHEREAU – Béatrice GOIN

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et juridiques

Délibération N°DEL20250327_05

Souscription d'un emprunt

Madame la Vice-présidente rappelle que le CIAS Montaigu-Rocheservière assure la production de repas en régie pour ses différents établissements d'hébergement, des établissements scolaires et extrascolaires et le portage de repas sur le territoire intercommunal.

Annuellement, 330 000 repas sont confectionnés sur 4 sites de production. Les sites de production sont équipés de matériel vieillissant qu'il est prévu de renouveler en 2025 (four, sauteuse, chambre froide, remise aux normes, etc.).

La cuisine centrale de La Peupleraie (Saint-Hilaire-de-Loulay) produira pour une résidence supplémentaire (La Maisonnée à La Guyonnière). L'acquisition de ce matériel est nécessaire pour produire plus et pouvoir éventuellement répondre à des demandes futures.

La présente consultation vise donc à finaliser l'équilibre financier de l'opération.

L'emprunt est souscrit sur le budget principal du CIAS Montaigu-Rocheservière.

Le montant total de cet investissement est estimé à 72 638,34 €, financé par un report excédentaire d'investissement 2024 de 6 638,34 € et un recours à l'emprunt d'un montant de 66 000 €, objet de la présente délibération. L'emprunt est souscrit sur le budget principal du CIAS Terres de Montaigu Montaigu-Rocheservière.

Considérant l'offre de prêt du Crédit Mutuel en date du 07 mars 2025 ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le - 7 AVR. 2025

ID : 085-200073922-20250327-DEL20250327_05-DE

S'LO

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à réaliser auprès du Crédit Mutuel, un emprunt d'un montant de 66 000 € aux conditions suivantes :
 - o Emprunt à taux fixe et amortissement constant
 - o Durée : 10 ans
 - o Taux : taux fixe de 3,25 %
 - o Périodicité des intérêts : trimestrielle
 - o Base de calcul des intérêts période normalisée sur la base de 360 jours
 - o Mobilisation des fonds : possible par tranche de 25% sur une période de 6 mois maximum à compter de la date de la proposition
 - o Remboursement anticipé : partiel ou total, possible à tout moment, sous réserve de paiement d'une indemnité contractuelle
 - o Frais de dossier : 100 €
- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des échéances,
- Dit que les fonds seront versés au CIAS Montaigu-Rocheservière par virement auprès du Service de Gestion Comptable Nord-Vendée,
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIÈRE REUNION DU 27 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (13) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Philippe CHAMPAIN – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAU – Martine RABILLER – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Martine Rabiller

Étaient absents excusés (2) : Antoine CHEREAU – Béatrice GOIN

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et juridiques

Délibération N°DEL20250327_06

Modification du tableau des effectifs

Madame la Vice-présidente rappelle qu'il appartient au Conseil d'administration de voter l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il lui est proposé de se prononcer sur les modifications ci-dessous :

Affectation	Suppression	Création	Date d'effet	Motif
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Cuisine L'Arbrasève	2 postes Agent social principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 32/35 ^{ème}	//	01/04/2025	Changement de filière de médico- sociale vers technique
	1 poste Agent social principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 20/35 ^{ème}	//	01/04/2025	
	1 poste Agent social principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 30/35 ^{ème}	//	01/04/2025	
Cuisine Martial Caillaud	2 postes Agent social (Cat. C) Temps complet	//	01/04/2025	
	1 poste Agent social principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	//	01/04/2025	

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le - 7 AVR. 2025



ID : 085-200073922-20250327-DEL20250327_06-DE

L'Arbrasève	1 poste Agent social principal 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Agent social (Cat. C) Temps complet	01/04/2025	Changement de grade
	1 poste Aide-soignant de classe normale (Cat. B) Temps complet	1 poste Aide-soignant de classe supérieure (Cat. B) Temps complet	01/04/2025	
Agora	1 poste Agent Social (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	1 poste Agent Social principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/04/2025	Adaptation de grade
	1 poste Aide-soignant classe supérieure (Cat. B) Temps non complet 28/35 ^{ème}	1 poste Aide-soignant classe normale (Cat. B) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/04/2025	
Le Repos	1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	1 poste Auxiliaire de soin principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/04/2025	
Le Val des Maines	1 poste Agent social classe supérieur (Cat. C) Temps complet	1 poste Aide-soignant classe normale (Cat. B) Ou Aide-soignant classe supérieure (Cat. B) Ou Auxiliaire de soin principal 1^{ère} classe ou 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/04/2025	Adaptation du grade suite départ Agent
FILIERE TECHNIQUE				
Cuisine L'Arbrasève	1 poste Adjoint Technique (Cat. C) Temps non complet 20/35 ^{ème}	1 poste Adjoint Technique (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/04/2025	Réorganisation du service
	//	1 poste Adjoint Technique (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/04/2025	
	//	2 postes Adjoint technique principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 32/35 ^{ème}	01/04/2025	Changement de filière de médico-sociale vers technique
	//	1 poste Adjoint technique principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 20/35 ^{ème}	01/04/2025	
	//	1 poste Adjoint technique principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 30/35 ^{ème}	01/04/2025	

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le - 7 AVR. 2025

ID : 085-200073922-20250327-DEL20250327_06-DE



Cuisine Martial Caillaud	//	2 postes Adjoint technique (Cat. C) Temps complet	01/04/2025	
	//	1 poste Adjoint technique principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35 ^{ème}	01/04/2025	

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Crée et supprime les postes ci-dessus listés,
- Autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels sur ces emplois si la recherche de fonctionnaire s'avère infructueuse,
- Autorise, le cas échéant, Monsieur le Président à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, sans pouvoir dépasser le 8^{ème} échelon du grade retenu,
- Dit que les dépenses induites seront imputées aux crédits prévus à cet effet au chapitre concerné.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIÈRE REUNION DU 27 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Étaient présents (13) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Philippe CHAMPAIN – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAU – Martine RABILLER – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Martine Rabiller

Étaient absents excusés (2) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et juridiques

Delibération N°DEL20250327_07

Création d'emplois contractuels

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil d'administration d'autoriser le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, ou pour un accroissement saisonnier pour une durée maximale de six mois.

Afin de pourvoir plus rapidement les postes vacants, notamment pour raisons médicales et d'être plus réactifs dans le recrutement d'agents contractuels en remplacement des agents titulaires absents durant les week-ends et les vacances, il est proposé au Conseil d'administration de créer des postes contractuels de la façon suivante :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Durée	Date	Indice Plafond
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Multisite	Accroissement temporaire d'activité - Art. L. 332-23-1° (Renfort d'infirmier relatif aux absences non-remplacées de responsables de résidences)	1 poste Infirmière en soins généraux (Cat. A) Temps complet	9 mois	01/04/2025	IM 395
Oxalis	Accroissement temporaire d'activité - Art. L. 332-23-1°	1 poste Agent social (Cat. C) 3,5/35 ^{ème}	9 mois	01/04/2025	IM 366
SSIAD	Accroissement temporaire d'activité - Art. L. 332-23-1°	1 poste Aide-soignante (Cat. B) 3,5/35 ^{ème}	9 mois	01/04/2025	IM 373

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le - 7 AVR. 2025



ID : 085-200073922-20250327-DEL20250327_07-DE

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Crée les postes ci-dessus listés,
- Autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels sur ces emplois dans le cadre de contrat pour « surcroit temporaire d'activité » ou « surcroit saisonnier »,
- Autorise, Monsieur le Président, à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte de leur niveau de qualification et d'expérience, dans la limite des indices majorés plafonds indiqués dans le tableau,
- Dit que les dépenses induites seront imputées aux crédits prévus à cet effet au chapitre concerné.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIÈRE REUNION DU 27 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (13) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Philippe CHAMPAIN – Marie-José GIRAUD – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Martine RABILLER – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Était représenté (1) : Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Martine Rabiller

Étaient absents excusés (2) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN

Était absente (1) : Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Nicolas BROCHARD, Coordinateur restauration collective – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Julien DURAND, Coordinateur ressources matérielles – Sylvie DURANDET, infirmière coordinatrice générale des soins, directrice adjointe – Olivier GALLARD, Coordinateur qualité – Mélina LE DEAN, Directrice du CIAS – Manuela SAVARY, Coordinatrice ressources humaines – Eric SOULARD, Contrôleur de gestion – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et juridiques

Délibération N°DEL20250327_08

Recours au contrat d'apprentissage

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée qu'en prévision de la rentrée scolaire de septembre 2025, et en particulier de l'ouverture de l'Ecole d'Aide-soignant sur Montaigu-Vendée, il est proposé au Conseil d'administration la création de 13 postes en contrat d'apprentissage. Ces contrats correspondent à des besoins de recrutement et pourront évoluer en recrutement sur postes permanent.

Elle précise que ces postes peuvent faire l'objet d'une demande de financement auprès de l'ARS et du CNFPT.

Le contrat d'apprentissage, juridiquement et financièrement facilité pour les collectivités, permet de former des jeunes par alternance, en vue d'acquérir la qualification requise pour intégrer des postes permanents par la suite. Ainsi il est proposé la création des postes en contrat d'apprentissage suivants :

Profil	Début et fin de contrat
Poste : 10 postes d'Aide-soignant Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : DEAS Tuteur : à déterminer Durée : 18 mois maximum	Rentrée année scolaire 2025/2026
Poste : 2 postes d'Agent d'accompagnement Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : Bac pro SAPAT Tuteur : à déterminer Durée : 36 mois maximum	Rentrée année scolaire 2025/2026
Poste : 1 poste d'Agent de cuisine Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : CAP ou BEP Cuisine Tuteur : à déterminer Durée : 36 mois maximum	Rentrée année scolaire 2025/2026

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise le recours à 13 contrats d'apprentissage, sur les fonctions d'aides-soignants, d'agent d'accompagnement, et d'agents de cuisine, tels qu'exposé ci-dessus,
- Autorise la demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire, pour le financement de la formation et du salaire des apprentis, et auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte et convention, relatifs à cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*